

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 84

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action d'insertion auprès des gens du voyage séjournant dans les Bouches-du-Rhône : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'Association Régionale d'Etudes et d'Actions auprès de Tziganes (A.R.E.A.T.)

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413317377**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit d'une subvention de fonctionnement de la dite association.

L'Association Régionale d'Etudes et d'Action auprès des Tziganes (A.R.E.A.T) propose « **l'Action d'insertion auprès des gens du voyage séjournant dans les Bouches-du-Rhône** » sur le territoire d'Istres/Martigues/Marignane/Vitrolles.

Cette action vise à faciliter la promotion et l'insertion de 574 bénéficiaires du RSA (BRSA) d'origine Tzigane non sédentaires séjournant en caravane autour de l'Etang de Berre et voyageant occasionnellement dans les départements limitrophes.

L'AREAT assure également le suivi de personnes semi-sédentaires et sédentaires, manouches et roms, domiciliées dans les communes de Martigues et des environs.

A travers un accompagnement global, l'objectif consiste à réaliser des Contrats d'Engagement Réciproque (CER) adaptés au public ciblé et de lui permettre notamment d'accéder au statut d'auto-entrepreneur.

A cet égard, l'AREAT, spécialisée au niveau régional dans l'accompagnement des gens du voyage, développe, en complément de sa mission d'élection de domicile, des actions socio-éducatives axées sur :

- **l'accueil du public** et son accompagnement dans les démarches administratives ;
- **le suivi social** : écoute, aide, accès aux droits (CMU, retraite), lutte contre l'illettrisme, aide à la gestion du budget ;
- **un soutien socio-professionnel** englobant l'élaboration d'un projet professionnel adapté au mode de vie du public cible, les compétences et savoir-faire nécessaires, l'accompagnement professionnel vers l'emploi non salarié ou vers l'emploi salarié saisonnier compatible avec des déplacements ;
- **une médiation** avec les différentes institutions (CAF, Impôts) ;
- **un accès aux soins** avec une mise en relation avec les organismes de couverture sociale et les organismes de soins ;
- **des séances d'information** et de sensibilisation à la santé (équilibre alimentaire, addictions...), des ateliers illettrisme ainsi que des modules sur la création d'entreprise ;
- **un soutien à la scolarisation** des enfants.

Le bilan intermédiaire de l'action établi au 31 décembre 2015 atteste que l'AREAT suit 699 familles BRSA.

A ce titre, l'AREAT a réalisé 1059 CER.

Parmi ces 699 familles :

- 404 sont en parcours d'insertion professionnelle via la micro-entreprise ;
- 295 sont en parcours d'insertion sociale ;
- 15 familles sont sorties du dispositif RSA. Il s'agit principalement de changement de domicile ou encore l'accès à des droits comme la retraite ou l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Dans le cadre de son accompagnement spécifique, l'AREAT assure la contractualisation d'un public qui, eu égard au mode d'habitat et de l'illettrisme avéré, est confronté à de nombreux freins quant à l'inscription au sein de dispositifs de droit commun.

Au-delà du soutien dans les démarches administratives, l'association assure une mission de médiation et d'interface reconnue auprès des administrations. Cette mission s'avère indispensable au vu de la dématérialisation des dossiers relatifs à la

CAF et à l'administration fiscale. Il est à noter que la CAF intervient dans les locaux de l'Association dans le cadre des contrôles.

Les problématiques sociales et médicales constituent les axes de travail prioritaires. Néanmoins, l'AREAT œuvre de plus en plus en faveur de l'accès à l'emploi en favorisant les démarches administratives et comptables des futurs auto-entrepreneurs.

En 2015, 10 modules d'information ont été mis en place, ce qui a donné lieu à de nouvelles inscriptions au Registre du Commerce.

L'AREAT réalise un travail spécifique sur la légalisation des activités professionnelles et leur maintien dans la durée.

En dehors de la mobilisation, il convient de souligner le soutien important aux personnes (immatriculation, constitution du dossier ACCRE, lien avec la caisse RSI, aide administrative dans la gestion de l'entreprise).

Cet axe majeur de l'action conduit à une baisse du RSA socle parmi les participants.

Il est donc proposé de renouveler l'action pour la période du 4 juin 2016 au 3 juin 2017.

PROPOSITION ET FINANCEMENT

Il vous est proposé d'accorder pour la mise en œuvre de l'**Action d'insertion auprès des gens du voyage séjournant dans les Bouches-du-Rhône** » portée par l'A.R.E.AT un financement d'un montant de **71.400,00 €** selon la proposition énoncée ci-dessous :

Organisme	Action Période	Pôle d'Insertion Territoire de l'action	Nombre de bénéficiaires	Subvention 2016 Cofinancement Subvention de l'année précédente	Dossier N° GSUB Date CTD Projet
<p>Association AREAT</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : Rue du docteur Poujol – 13110 Port de Bouc</p> <p><u>Nom du Président</u> : Monsieur Dominique de Calan</p>	<p>Action d'insertion auprès des gens du voyage séjournant dans les BDR</p> <p style="text-align: center;">du 04/06/2016 au 03/06/2017</p>	<p>Pôle 9 (Istres / Marignane / Martigues / Vitrolles)</p>	<p>850 personnes dont 574 BRSA</p>	<p style="text-align: center;">71.400,00 €</p> <p>Cofinancements : Participation des usagers 59.500,00 €. L'association assure un autofinancement à hauteur de 31.100,00 €</p> <p><u>Subvention attribuée en 2015</u> : 71.400,00 €</p>	<p style="text-align: center;">2016.3/20</p> <p>INS-000519</p> <p>29/04/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2015/2016 n°2015.2/19</p>

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 162.000,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 124.650,00 € correspondant à 0.14 ETP de poste de direction et 3 ETP de travailleurs sociaux ;
- Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 37.350,00 € dont les postes les plus importants correspondent aux locaux, aux frais postaux et de téléphone liés à leur activité spécifique.

La participation de la collectivité s'élève à 71.400,00 €, soit 44 % du budget pour le cofinancement de 574 familles bénéficiaires du RSA représentant 68 % du public accompagné, en sachant que la réalité de l'accompagnement concerne 700 familles. Le financement complémentaire de l'action d'un montant de 90.600,00 € relève de la participation des usagers et de l'autofinancement de l'association.

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention dont le projet correspond à la convention type « action d'insertion » prévue à cet effet, ces actions seront financées sur les crédits de paiement au titre du budget 2016 :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16016	1007142	Accompagnement	Chapitre 017 Fonction 561 article 6574	71.400,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de la Déléguée à l'Insertion Sociale et Professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL